



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 21 février 2019

Membres Présents : 35

Mmes BEVIERE Monique, CHARVIN Evelyne, CHANTEREAU Agnès, DAUVILLIERS Delmira, FAUTRAT Marie Françoise, HINCKY Françoise, LEVY Véronique ;
MM. BACHELET Raynald, BESNARD Jean, BERCHER Fabien, BERTHELOT Michel, BOUCHET Jean-Pierre, BOURGEOIS Martial, BOUVARD Jean-Claude, CANTOURNET-ALTAYRAC René, CATINAT Thierry, CITRON Jacques, CITRON Olivier, DI STEFANO Alain, DONES Jacky, ELAMBERT Alain, GAULTIER Jean-Claude, GUERINET Patrick, JOVE Louis, LEGOFF Jean-François, LUTTON Patrick, MAMEAUX Dominique, PETIOT Pierre, PICARD Michel, RENUCCI Claude, ROUSSEAU Pierre, TARTINVILLE Yves, VERNEAU Daniel, VILLARD André, VINCENT Christian

POUVOIRS : 5

Mme BARRAULT Brigitte donne pouvoir à Mme BEVIERE Monique
M. BROSSE Anthony donne pouvoir à M. TARTINVILLE Yves
Mme COUILLAUT Odile donne pouvoir à Mme DAUVILLIERS Delmira
M. PETETIN Marc donne pouvoir à M. BACHELET Raynald
M. PIERQUIN José donne pouvoir à M. VINCENT Christian

Rappel de l'ordre du jour :

- Compte rendu du Comité syndical du 19 décembre 2018
- Accord de coopération Leader pour le Guide du Routard Pithiverais et Gâtinais 2020
- Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2019 :
 - présentation du rapport
 - délibération sur le ROB
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille Mme la Sous-préfète, Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, et les élus. Elle excuse M. BRUNEAU, Maire de Sermaises mais le remercie de la mise à disposition de la salle, son adjointe, Mme AUVRAY, étant présente pour nous accueillir.

M. GUERINET est désigné secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum était atteint et avoir donné lecture des pouvoirs reçus, la Présidente passe au premier point à l'ordre du jour.

Accord de coopération Leader pour le Guide du Routard Pithiverais et Gâtinais 2020

Madame BEVIERE passe la parole à M. TARTINVILLE, qui présente les grandes lignes du projet de coopération avec le PETR Montargois-en-Gâtinais, pour la réalisation du Guide du Routard « Pays Pithiverais et Gâtinais ».

A la suite de la sélection des PETR par le groupe Hachette Editions, il s'agit de réaliser ce guide du Routard, pour une sortie envisagée au printemps 2020. Les partenaires ont choisi de retenir les options telles que Hachette scan, des silhouettes en carton et des supports pour les lieux d'accueil. Le financement par les sponsors privés viendra en déduction des dépenses éligibles.

M. TARTINVILLE donne lecture de la délibération.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme BEVIERE rappelle que le débat et le rapport sur les orientations budgétaires est une obligation pour le PETR. Au-delà de cela, c'est aussi l'occasion de passer en revue les différentes actions portées ou accompagnées par le PETR.

La Présidente et les Vice-présidents commentent les chapitres du rapport, en développant les points suivants :

- Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST).

Mme BEVIERE rappelle qu'à l'origine, le Pays avait été créé pour contractualiser avec la Région. Le territoire en est au 4^{ème} contrat, qui doit se terminer en avril 2022.

Il s'agit aujourd'hui de travailler au bilan à mi-parcours du contrat 2014-2022, ce qui permet de réorganiser les enveloppes financières en fonction des besoins identifiés sur le territoire. L'objectif est de pouvoir abonder les mesures déficitaires et de diminuer les enveloppes qui ne seront pas consommées (ex. mesure habitat pour les bailleurs), tout en respectant l'économie générale du contrat et en tenant compte des % minimums intervenant sur les axes biodiversité et isolation.

Six réunions de concertation ont eu lieu ; une par communauté de communes, une pour la ville centre de Pithiviers, une avec la Chambre d'agriculture du Loiret et la FD CUMA du Loiret et une avec les bailleurs sociaux.

Mesure 5-4 « Projet alimentaire de territoire et système alimentaire territorialisé ». Il est proposé d'ouvrir cette mesure pour permettre le financement du projet de cuisine centrale de la CC Plaine du Nord Loiret dans les locaux de l'ancien collège de Bazoches-les-Gallerandes.

Accord du Comité syndical.

Mesure 23 « Espaces publics ». Les élus sont questionnés sur l'ouverture de la mesure aux bailleurs sociaux. La SIAP a, par exemple, des projets d'implantation d'aires de jeux dans les quartiers. Antérieurement, les élus avaient accepté de rendre éligibles les bailleurs pour les aires de jeux, fléchés alors sur la mesure 22 « Sports et loisirs ». S'agissant des mêmes projets mais sur une mesure différente, le Comité syndical donne son accord.

Mesure 29-1 « Rénovation urbaine (hors PNRU) ». Il est proposé de basculer les montants prévus pour Pithiviers sur la mesure 35-3 « Eclairage public ». Accord du Comité syndical.

La mesure 30-5 « Initiatives locales pour des alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture », 30-6 « Soutenir les expérimentations de territoire en transition » restent inactives.

Mesure 31 « Trame verte et bleue ». La SIAP avait sollicité les élus pour financer des récupérateurs d'eau. La concertation mise en œuvre n'a pas répondu favorablement à cette demande. Le Comité syndical confirme.

Mesure 36-4 « Géothermie sur sondes verticales ». Il est proposé d'ouvrir la mesure, bien qu'aucun projet ne soit recensé actuellement. Accord du Comité syndical.

Il est proposé d'abonder les mesures 4 « Agriculture biologique » et 5 « Diversification agricole et circuits courts » pour répondre aux besoins identifiés, permettre le co-financement du projet l'« Amanderaie du Pithiverais ». Ces mesures sont par ailleurs favorables au développement de l'emploi, les investissements étant pour la plupart couplés avec des recrutements à temps partiel ou à temps plein.

A VOS ID. Mme BEVIERE rappelle que ce dispositif vise à aider les projets transversaux et multi-partenariaux. Il s'agit ici de rééquilibrer la part fonctionnement et investissement. L'enveloppe est très largement consommée.

- Comité de Pilotage Territorial. La Présidente indique que le PETR fût le premier territoire à mettre en place cette nouvelle instance, qui permet au PETR et à la Région d'échanger sur des thématiques ciblées, comme la transition énergétique pour ce premier COPIL, organisé en octobre 2018 à Bazoches-Les-Gallerandes.

- Agenda 21. Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET. Le tableau synthèse fait état de l'avancement de la démarche.

- Contrat Local de Santé (CLS). Mme BEVIERE précise que l'animatrice est actuellement en congé maternité et qu'elle ne sera pas remplacée pendant son absence jusqu'en juillet prochain.

- Animation économique. Mme BEVIERE indique que la cellule d'animation de l'entente économique Nord Loiret, constituée par Annie LALANDE et Philippe AUBRY, est en place depuis la mi-novembre 2018. Il est envisagé un cofinancement via le CRST à hauteur de 102 000 €.

- Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPEC T). Mme BEVIERE invite Corinne FELUT, qui a pris la suite de Michel LAZZARI, à se présenter devant les élus. Elle indique les objectifs de la GPEC T, comme répondre aux besoins locaux par de la maîtrise d'ouvrage locale, les partenaires mobilisés et cite les exemples de la formation en mécanique agricole et le forum Job d'été et de l'alternance 2019 pour illustrer les actions pouvant être mises en place.

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). M. TARTINVILLE rappelle que la consultation des Personnes Publiques Associées est en cours jusqu'en mai prochain, à la suite de l'arrêt du projet de SCoT révisé lors du Comité syndical du 19 décembre 2018.

Mme BEVIERE rappelle aux élus que la délibération et un certificat d'affichage leur ont été envoyés fin janvier et que le PETR attend les documents signés après le délai d'affichage.

- Trame verte et bleue (TVB). Mme BEVIERE rappelle que la TVB est intégrée au SCoT, ce qui permet de simplifier les démarches des PLU et PLUi qui doivent en tenir compte.

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). M. TARTINVILLE rappelle l'obligation de cette démarche pour la CC du Pithiverais et la CC du Pithiverais Gâtinais et le caractère volontaire pour la CC Plaine du Nord Loiret. Il rappelle que le PCAET était une des actions identifiées dans l'Agenda 21. Le transfert au PETR de la réalisation, de l'animation et du suivi a été acté par les 3 Conseils communautaires. Un premier rendu du diagnostic sera organisé courant mars.

- Natura 2000. M. GUERINET rappelle que cette démarche engagée depuis 10 ans se poursuit et que les résultats en termes de biodiversité sont très positifs sur les parcelles ayant reçu un accompagnement technique (fauchage, entretien, etc.). Les services de l'Etat citent régulièrement la démarche locale en exemple.

Il rappelle que le financement de l'animation interne et externe (BIOTOPE) est assuré à 100% par des fonds d'Etat (DREAL) et des fonds européens (FEADER).

L'actualité principale de 2019 sera de reprendre les contacts avec les propriétaires pour signer des contrats pour l'entretien, puisque les financements sont à nouveau possibles.

Le projet phare est celui du pâturage extensif dans, notamment, la vallée de l'Essonne, avec le nouveau plan de pâturage élaboré avec le soutien de BIOTOPE pour les parcelles Natura 2000. Il rappelle que l'objectif est d'assurer la viabilité économique de l'activité élevage ovin, soit à partir d'un cheptel de 250 à 300 têtes. L'éleveur, Alexis DURAND, devra être autonome dès 2020.

Cette ultime phase d'accompagnement du pâturage ovin est financée à 100% ; 80% par la DREAL et 20% par l'AESN.

- Contrat Global d'Actions Essonne amont. Mme BEVIERE précise que Germain FOURNIER a pris la suite d'Emmanuel CAMPLO en 2017 et qu'il s'agit de tirer le bilan du contrat 2014-2018. Toutes les aides ont été arrêtées au 31 décembre 2018. La Présidente commente les chiffres clés de la consommation du contrat, soit 66% du prévisionnel.

Un nouveau programme, le 11^{ème}. de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) démarre en 2019, avec de grands changements dans les orientations. Les aides vers les milieux seront fléchées via un contrat avec les syndicats de rivière, les aides « eau et climat », dont le volet agricole et la protection des milieux aquatiques, pourraient être fléchées vers un nouveau contrat, qui reste à construire.

Mme BEVIERE met l'accent sur le fait que le financement des frais d'animation n'est plus garanti et que le forfait est revu à la baisse. Les négociations et actions de concertation sont à mettre en œuvre. Une première série de réunions se tiendra mi-mars, le matin par un atelier destiné au secteur économique et industrie, l'après-midi par un atelier destiné aux collectivités et au secteur agricole.

- SAGE Nappe de Beauce. Mme BEVIERE rappelle que la cellule d'animation est indépendante car le territoire du SAGE dépasse largement le périmètre du PETR.

A l'origine, le financement était assuré à 100% par les régions Centre-Val de Loire et Ile de France et les Agences de l'Eau Seine Normandie et Loire Bretagne (AELB), avec une part respective de 25%.

Depuis 2017, la Région Ile de France ne finance plus ; sa part a été reprise par les deux Agences (37,5% chacune).

L'AESN a indiqué dernièrement par courrier qu'elle ne financerait plus l'animation à compter de 2019, mais que les études et la communication continueraient d'être financées. Après augmentation de la part AELB, il manquerait donc 5% pour compléter le fonctionnement. Il est hors de question que cela soit à la charge du PETR. Le SIARCE avait proposé de compléter ces 5%. La Présidente propose plutôt aux 4 syndicats de rivière, compétents sur le territoire de l'AESN, de prendre en charge à parts égales, ces 5%.

Mme BEVIERE remercie par ailleurs Mme la Sous-préfète et les services de l'Etat pour leur accompagnement sur ce point.

- Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Mme BEVIERE rappelle l'historique de cette démarche, les signatures de la convention principale et des deux avenants avec la Ministre Mme ROYAL. Elle rappelle que les demandes de solde doivent être réceptionnées par les services de la DREAL avant le 19 mai 2019 (un dimanche). Etant donné que c'est le PETR qui doit envoyer, après vérification, ces demandes de solde, il n'y a pas de temps à perdre dans la récupération des justificatifs de dépenses. Passé ce délai du 19 mai, la subvention sera perdue.

- Certificats d'Economie d'Energie (CEE). En parallèle des fonds TEPCV, le territoire bénéficie d'une enveloppe de 975 000 € de travaux éligibles, financés par des fonds privés à hauteur de 108%. Les projets recensés sur le PETR permettent d'approcher cette enveloppe à quelques milliers d'euros près.

A ce jour, 51 % des projets sont déposés auprès du pôle national, soit environ 580 000 €, 7% sont prêts à être déposés. Le solde interviendra dans les prochaines semaines à réception des derniers documents administratifs. La Présidente précise que le dernier dossier complet bloque l'ensemble de la démarche. Elle compte donc sur la vigilance des élus pour que les dossiers complets soient adressés rapidement.

- Contrat de ruralité. Mme BEVIERE indique que l'appel à projets 2019 devrait être lancé dans les prochaines semaines. Mme la Sous-préfète précise qu'elle attend encore les informations sur les dotations allouées au territoire.

- LEADER. M. TARTINVILLE commente brièvement le tableau synthèse faisant état des programmations, validations ou mandatements. Pour illustrer les actions, il cite les exemples de la Belle de Grignon, péniche construite par des bénévoles et qui est mise à l'eau depuis peu, le Guide du Routard Pithiverais et Gâtinais.

Bien que le montant et le pourcentage de consommation peuvent paraître faibles, il précise que la moyenne nationale est moindre.

La Commission européenne propose aux Etats de prolonger la programmation LEADER d'un an, afin de consommer leurs enveloppes. Nathalie COATGLAS, l'animatrice du programme, indique que des rencontres de proximité seront organisées en mars et qu'un temps d'échange, à la suite de celui organisé au Théâtre des Minuits en 2018, sera organisé dans le Montargois, en mai. Il s'agit ici de capitaliser sur les bonnes pratiques et de proposer des retours d'expériences.

- Site Remarquable du Goût. Mme BEVIERE indique que le territoire est lauréat 2019 pour l'« Amanderaie de Pithiviers », ce qui permettra de renforcer la notoriété du gâteau Pithiviers au niveau national. Le projet est porté par la Confrérie de l'Authentique Pithiviers, avec le soutien du PETR.

- Guide du Routard Pithiverais et Gâtinais. Mme BEVIERE met en avant le fort impact de ce label pour valoriser le territoire. La signature de la convention avec le groupe Hachette éditions aura lieu le 15 mars au sein de l'Atelier-Musée de l'Imprimerie. Une réunion éditoriale permettra d'envisager le contenu, le calendrier, etc.

- Présentation de l'équipe du PETR. Mme BEVIERE tient à présenter l'ensemble de l'équipe et à les remercier pour le travail effectué sous la direction de David VOYER.

- Sources de financement. La Présidente met en avant la complexité grandissante pour le suivi et la gestion des financements, chaque financeur ayant ses propres modalités (montage du dossier, justificatifs, base éligible, etc.).

Elle rappelle également la baisse prévue de la dotation régionale pour le financement de l'animation liée au CRST. Réduite en 2021, elle sera nulle en 2022 ; c'est d'ailleurs en prévision de cela que les cotisations avaient été revues en 2018.

- Conclusion. La Présidente insiste sur l'apport du PETR pour permettre la contractualisation et l'arrivée de fonds sur le territoire ; il n'est pas prévu d'augmentation de la cotisation en 2019, qui reste donc à 3,25 €/habitant.

Mme BESNIER prend la parole pour indiquer que la Région se rapprochera du PETR pour étudier si une évolution de la dotation de fonctionnement est possible ou non, et dans quelles conditions.

Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2019

Après cette phase de présentation et de débat, le rapport doit être soumis au vote.

La Présidente donne lecture de la délibération.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme BEVIERE remercie une nouvelle fois les élus de leur confiance, les collaborateurs et les vice-présidents pour leur engagement.

Affaires diverses

- Comité syndical. Mme BEVIERE indique que le prochain Comité syndical, vote du budget, se tiendra le jeudi 21 mars à 17h30 à la salle des fêtes de Chambon-la-Forêt. Il sera précédé d'un Bureau à 16h.

- Concertation pour la contractualisation avec l'AESN. Mme BEVIERE rappelle la tenue des 2 ateliers le 20 mars à Pithiviers-le-Vieil ; le matin pour la partie économie/industrie, l'après-midi pour la partie collectivités et agriculture.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE passe la parole à Mme la Sous-préfète, qui souligne le gros travail des équipes du PETR, ce qui permet effectivement un effet levier de l'action du PETR sur le territoire, et un contexte favorable pour lever des fonds publics pour les projets locaux.

La Présidente lève la séance à 19h15. La commune de Sermaises invite les participants à partager le verre de l'amitié.

Le Secrétaire de séance

La Présidente

Patrick GUERINET

Monique BEVIERE